

Vendredi 22 octobre 2021

## LE COVOITURAGE AVEC ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS, UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE POUR NE PLUS PRENDRE SA VOITURE

Alors que le prix de l'essence augmente et que la circulation est toujours plus dense en Île-de-France, Île-de-France Mobilités encourage le covoiturage du quotidien. Pour les Franciliens, c'est à la fois une mesure de pouvoir d'achat et de lutte contre la pollution. C'est aussi un réel gain de temps : en mutualisant les véhicules, on fluidifie la circulation.

Le nouveau dispositif de soutien au covoiturage a été mis en place par Île-de-France Mobilités dès le **21 mai dernier** avec 3 entreprises partenaires : Klaxit, Karos et Blablacar Daily.

Ce nouveau dispositif propose une série de mesures concrètes qui offrent de nouveaux avantages aux conducteurs et aux passagers.

### Le covoiturage courte distance offre de réels avantages

- **Lutter contre la pollution** en diminuant le nombre de voitures sur les routes puisque nous comptons aujourd'hui seulement 1,1 personne par voiture en moyenne ;
- **Fluidifier le réseau routier**, ce qui se traduit par un gain de temps sur la route et une meilleure qualité de vie en réduisant le stress ;
- **Offrir des solutions en cas de perturbations dans les transports en commun.**

### Encourager le covoiturage

Île-de-France encourage les automobilistes à ouvrir leur portière et propose :

- **Pour les conducteurs, une indemnité kilométrique par trajet** entre 1,5 et 3 euros par passager versée par Île-de-France Mobilité aux opérateurs en fonction de la distance parcourue  
→ **Les conducteurs covoiturant chaque jour sur leur trajet domicile-travail peuvent donc percevoir jusqu'à 150€ par mois grâce à Île-de-France Mobilités**
- **Pour les passagers, 2 trajets par jour offerts** pour les abonnés Navigo annuel et mensuels (Imagine'R inclus) dans la limite de 30 km par trajet

**Le dispositif de gratuité du covoiturage est également étendu à tous les Franciliens sans conditions de ressources à hauteur de 2 trajets par jour en cas de « pics de pollution » et de « perturbations majeures dans les transports ».**

Les 3 entreprises partenaires du nouveau dispositif – Karos, Blablacar Daily et Klaxit - ont signé une convention avec Île-de-France Mobilités qui les engage à :

- Reverser la subvention aux conducteurs covoitureurs sur une base de 10 centimes d'€ par kilomètre et par passager, avec un plancher de 1,50€ pour les trajets entre 2 et 15km et un plafond de 3€ par passager pour les trajets de + de 30km. Les trajets doivent se faire sur le territoire francilien et doivent avoir une origine ou une destination hors de Paris intra-muros où l'offre de transports est très développée ;

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Mettre en place un dispositif anti-fraude

Près de **96 000 trajets de covoiturage** ont été effectués en **septembre 2021**.

### Comment trouver un covoitureur près de chez soi

Les trajets de covoiturage disponibles de tous les opérateurs sont directement consultables via la recherche d'itinéraires sur l'application Île-de-France Mobilités et le site [www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr).

Depuis le 15 septembre, les personnes qui possèdent un compte Ile-de-France Mobilités et qui choisissent un trajet de covoiturage sur l'application Ile-de-France Mobilités sont directement redirigées vers l'application des opérateurs et peuvent s'y connecter sans devoir souscrire un autre compte et renseigner à nouveau leurs informations personnelles. Le parcours est plus fluide, plus rapide.

---

### Contacts presse :

Amélie Lange : [amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr](mailto:amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr) – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Sébastien Mabilie : [sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr) – [01 47 53 28 42](tel:0147532842) – [06 15 39 21 58](tel:0615392158)

[www.iledefrance-mobilites.fr/presse](http://www.iledefrance-mobilites.fr/presse)

